

AVIS DE COMMUNIQUÉ POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2017

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société MANAGEM s'est réunie sous la présidence de M. Imad TOUMI, le vendredi 16 juin 2017 à 10 heures, au siège social sis au Twin Center, Tour A, Angle Bd Zerkouni et Bd Al Massira Al Khadra – Maarif, Casablanca.

La feuille de présence, certifiée sincère et véridique par les membres du bureau, a permis de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 8.114.947 actions sur les 9.158.699 actions composant le capital social.

Au cours de cette séance, les résolutions suivantes qui ont été publiées préalablement à la tenue de l'Assemblée dans « L'Economiste » du 12 mai 2017, ont été adoptées à l'unanimité des votes valablement exprimés, soit :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net comptable de 269 951 651,62 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2016.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois n° 20-05 promulguée par le dahir n°1.08.18 du 23 mai 2008 et n° 78-12 promulguée par le dahir n° 1.15.106 du 29 juillet 2015, approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice :

- Bénéfice net comptable	269 951 651,62 DH
- Report à nouveau sur exercices antérieurs	80 128 856,28 DH
- Solde	350 080 507,90 DH
- Dividendes	192 332 679,00 DH
- Report à nouveau	157 747 828,90 DH

Elle décide en conséquence, de distribuer, au titre de l'exercice 2016, un dividende global de 192.332.679,00 dirhams, soit un dividende unitaire de 21 dirhams par action.

Elle décide, en outre, d'affecter au compte « report à nouveau » le solde non distribué, soit 157.747.828,90 dirhams.

Ce dividende sera payé, sous déduction de la taxe retenue à la source, à partir du 17 juillet 2017, selon les modalités prévues par la législation en vigueur.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur de la SOCIÉTÉ NATIONALE D'INVESTISSEMENT, représentée par M. Aymane TAUD, pour une durée statutaire de six années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale prend acte du changement du représentant permanent de la société SIGER en la personne de M. Mounir EL MAJIDI.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale désigne en qualité de Commissaire aux comptes :

FIDAROC GRANT THORNTON

Société Anonyme au capital de 1.000.000 DH

Siège social : 47, rue Allal Ben Abdallah - Casablanca

Représentée par M. Fayçal MEKOUAR

pour une période statutaire de trois années, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes, DELOITTE AUDIT, représenté par M. Fawzi BRITEL, pour une durée statutaire de trois années.

Son mandat viendra à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la loi.